

Avenant du 02 05 90

à la Convention Collective des Industries  
Métallurgiques

du VAR

Par accord du 02 05 90, les signataires décident d'insérer paritairement dans la Convention Collective du VAR, l'accord national du 21 juillet 1975 modifié par les avenants du 30 janvier 1980, 21 avril 1981, 4 février 1983 et 25 janvier 1990.

En conséquence, le texte de l'accord national du 21 juillet 1975 sur la classification modifié par les avenants du 30 janvier 1980, 21 avril 1981, 4 février 1983 et 25 janvier 1990, annule et remplace l'accord national du 21 juillet 1975 sur la classification modifié par les avenants du 30 janvier 1980, 21 avril 1981, 4 février 1983, porté en annexe II de la Convention Collective des Industries Métallurgiques Electriques et Connexes du VAR.

Fait à Toulon, le 02.05.90 en nombre d'exemplaires suffisants pour remise à chacune des organisations signataires et dépôt dans les conditions fixées par la loi.

Pour les Syndicats

- CFDT

- CFTC

- CFE-CGC

- CGT

- FO

Pour la Chambre Syndicale

